

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft (3): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 3 (1880.)

DES FORTIFICATIONS EN SUISSE

I

La question des fortifications à élever en Suisse a été enfin posée nettement dans la dernière session des Chambres fédérales. M. le major Ryniker, député d'Argovie, en a nanti le Conseil national, et quelques mots de réponse de M. le conseiller fédéral Hertenstein, chef du Département militaire suisse, ont appris qu'un projet était en élaboration. Une brochure zuricoise, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, et quelques articles de journaux allemands et suisses, viennent aussi de raviver ce grave problème. Nous prendrons également la liberté de l'aborder de nouveau pour essayer de l'acheminer, sinon à une solution rationnelle, ce qui serait difficile en ce moment, au moins à quelques mesures préliminaires ne compromettant pas la solution rationnelle qui devra se produire un jour ou l'autre.

Pour commencer, nous rappellerons que cette question, même sous sa forme actuelle, n'est pas nouvelle. On la discute depuis une trentaine d'années. La démolition des fortifications de Genève, de Bâle, de Soleure, par suite de nécessités locales et civiles plus que militaires; la cession de la vallée des Dappes à la France; l'annexion à la France de la Savoie, y compris la zone de neutralité suisse; les contre-coups des diverses guerres européennes, notamment de la guerre franco-allemande, furent autant d'occasions pour maints militaires suisses de réclamer la création d'ouvrages permanents sur plusieurs points de notre territoire.

L'autorité fédérale ne resta point sourde à ces demandes. Elle fit réparer, renforcer, compléter les barrages de Luziensteig, de Saint-Maurice, de Bellinzone; elle nantit de la question de nouvelles places fortes plusieurs commissions législatives, et des comités d'officiers furent chargés de fournir des avant-projets d'un réseau plus ou moins complet.

Un grand nombre de reconnaissances, de mémoires, de dessins furent ordonnés dans ce but, et les archives fédérales regorgent de propositions aussi nombreuses que variées.

Cela étant, d'où vient que la période d'exécution n'ait pas encore remplacé la période d'élaboration ?

C'est que plus on étudie sérieusement le problème, et plus on voit les charges énormes, les difficultés, les dangers même qui s'y rattachent.